



MODULE 3 : INTÉGRATION DU SAVOIR LOCAL ET TRADITIONNEL ET SUIVI PARTICIPATIF DES ESPÈCES

Sommaire

1. Que contient le présent module ?	1
2. Quel est le rôle de l'autorité scientifique CITES dans la collecte et l'utilisation du savoir local et traditionnel pour l'élaboration des ACNP ?	1
3. Comment définir les savoirs locaux, traditionnels et autochtones ?	2
4. Pourquoi le savoir local et traditionnel est-il important pour la conservation ?	3
5. Le savoir local et traditionnel et le suivi participatif	5
6. Comment le savoir local et traditionnel est-il déjà intégré dans les évaluations scientifiques (hors ACNP) ?	7
7. Comment le savoir local et traditionnel et le suivi participatif ont-ils contribué aux ACNP à ce jour ?	9
8. Questions clés à prendre en compte pour intégrer le savoir local et traditionnel (y compris les informations issues de suivis participatifs) dans les ACNP	14
9. À quel stade d'un processus ACNP le savoir local et traditionnel doit-il être utilisé ?	21
10. Résumé et conclusions	22
11. Références du module 3	24

1. Que contient le présent module ?

Le module 3 fournit des informations sur le rôle et l'utilité du savoir local et traditionnel dans l'élaboration des ACNP pour les espèces inscrites aux Annexes de la CITES. Il vient compléter les orientations d'ordre général des [modules 1 et 2](#). Des exemples d'utilisation actuelle du savoir local et traditionnel pour l'élaboration d'ACNP sont présentés, ainsi que les meilleures pratiques et considérations pour inclure ces connaissances dans les processus d'élaboration des ACNP, et dans la gestion et le suivi participatifs des espèces.

2. Quel est le rôle de l'autorité scientifique CITES dans la collecte et l'utilisation du savoir local et traditionnel pour l'élaboration des ACNP ?

L'autorité scientifique CITES est directement chargée d'évaluer si l'exportation de spécimens d'espèces inscrites aux Annexes I et II est préjudiciable à la survie de ces espèces. Il est stipulé dans la [résolution Conf. 10.3, Désignation et rôle des autorités scientifiques](#), que les avis des autorités scientifiques sont « *fondés sur l'examen scientifique des informations disponibles concernant l'état des populations, la répartition géographique, les tendances des populations, les prélèvements et autres facteurs biologiques et écologiques, selon les besoins, et des informations sur le commerce de l'espèce en question* ». Il est réaffirmé dans la [résolution Conf. 16.7 \(Rev. CoP17\), Avis de commerce non préjudiciable](#), que « *les meilleures informations scientifiques disponibles constituent la base des avis de commerce non préjudiciable* ». Les sources d'information qui peuvent être prises en considération sont, entre autres, les suivantes :

- A. la littérature scientifique pertinente concernant la biologie, le cycle biologique, la répartition et les tendances de la population de l'espèce concernée ;
- B. le détail de toutes les évaluations des risques écologiques réalisées ;

C. les relevés scientifiques menés sur les sites d'exploitation et sur les sites protégés de l'exploitation et des autres impacts ;

D. les connaissances et les compétences pertinentes des communautés locales et autochtones ;

E. les consultations avec des spécialistes locaux, régionaux et internationaux compétents ;

F. les informations sur le commerce national et international, telles que celles disponibles via la base de données sur le commerce CITES ;

G. le suivi des populations ; et

H. l'état de conservation.

Ainsi, dans certains cas, les autorités scientifiques peuvent collaborer avec les personnes qui détiennent un savoir local et traditionnel et/ou les spécialistes de ce savoir (ainsi que d'autres fournisseurs d'informations pertinentes) ou les consulter, par exemple par l'intermédiaire d'initiatives conjointes de recherche et de partage des connaissances afin de contribuer aux évaluations scientifiques. Les autorités scientifiques CITES peuvent également soutenir des initiatives de renforcement des capacités pour améliorer la compréhension et l'intégration du savoir local et traditionnel. Il peut s'agir de programmes de formation, d'ateliers et d'échanges d'expériences entre spécialistes et praticiens.

Au cours du processus ACNP, les autorités scientifiques doivent évaluer la fiabilité, l'exactitude et la pertinence du savoir local et traditionnel (de même que pour les autres sources d'information) afin de garantir la fiabilité de la prise de décision. Il est toutefois important de noter que, bien que la CITES reconnaisse l'importance des connaissances traditionnelles en tant que source d'information précieuse, les activités de l'autorité scientifique vis-à-vis du savoir local et traditionnel peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction de la législation, des politiques et des pratiques nationales, comme cela est décrit plus loin dans le présent module.

3. Comment définir les savoirs locaux, traditionnels et autochtones ?

Comme indiqué ci-dessus, la résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17) cite « *le savoir et l'expertise des communautés locales et autochtones* » comme l'une des « *sources d'information à considérer pour la formulation d'un avis de commerce non préjudiciable* ». Chacun de ces différents types de savoirs – local, traditionnel, autochtone – a sa propre définition :

- Le savoir autochtone est la propriété exclusive des populations autochtones et a été défini comme « *un mode de pensée systémique appliqué aux phénomènes des systèmes biologiques, physiques, culturels et spirituels. Il comprend des éléments basés sur des preuves acquises par des expériences directes et à long terme ainsi que des observations nombreuses et multigénérationnelles, des leçons et des compétences. Il s'est développé au cours des millénaires et se développe encore par un processus vivant, incluant les connaissances acquises aujourd'hui et dans le futur, et il est transmis de génération en génération* » (1).
- Le savoir traditionnel comprend « *les connaissances, le savoir-faire, les compétences et les pratiques qui sont développés, entretenus et transmis de génération en génération au sein d'une communauté, et qui font souvent partie de son identité culturelle ou spirituelle* » (2).
- Le savoir local comprend « *les connaissances, les compétences et les philosophies développées par des sociétés qui interagissent depuis longtemps avec leur environnement naturel. Pour les communautés locales, le savoir local guide la prise de décision sur les aspects fondamentaux de leur vie quotidienne* » (3).

D'autres termes apparentés sont employés, tels que savoir écologique traditionnel, savoir traditionnel autochtone, savoir écologique local, savoir des utilisateurs, savoir populaire, savoir des agriculteurs, savoir des pêcheurs et savoir des praticiens. Dans certains cas, les termes sont regroupés. Par exemple, l'UNESCO parle de systèmes de savoirs locaux et autochtones (*LINKS – Local and Indigenous Knowledge Systems*) et la Plateforme intergouvernementale de politique scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) parle de savoirs autochtones et locaux (*ILK – Indigenous and Local Knowledge*). Selon l'IPBES, les savoirs autochtones et locaux sont « *les savoirs et savoir-faire accumulés au fil des générations, qui guident les sociétés humaines dans leurs innombrables interactions avec leur environnement proche* » (4). Certaines organisations de peuples autochtones – par exemple le Conseil circumpolaire inuit – s'opposent à cette association de termes, estimant que le savoir autochtone et le savoir local sont deux concepts différents qui ne devraient pas être confondus pour désigner la même chose.

Tout en respectant les distinctions entre ces différentes formes de savoir, il est clair qu'il existe des dénominateurs communs entre ces savoirs. Ils présentent les caractéristiques notables suivantes (5, 6) :

- ils sont propres au contexte et à la culture ;
- ils sont souvent développés et vérifiés sur plusieurs générations ;
- ils sont basés sur des expériences individuelles et collectives acquises ;
- ils sont transmis sous de nombreuses formes au-delà de l'écrit, notamment oralement, par le chant, la danse, la peinture, les rituels, les cérémonies, les manifestations visuelles, les symboles et les œuvres d'art ; et
- ils relèvent de lieux particuliers.

Les sciences occidentales, en revanche, sont analytiques et réductionnistes et reposent sur une transmission académique et écrite (7). Il existe cependant des similitudes entre les sciences occidentales et les savoirs autochtones/locaux/traditionnels : ils évoluent au cours du temps ; ils cherchent à comprendre et à expliquer le fonctionnement du monde naturel ; et ils peuvent utiliser des approches empiriques.

Aux fins des présentes orientations, nous utilisons l'expression « savoir local et traditionnel » et sa définition de travail qui a été avancée lors de la [CoP18 de la CITES dans la décision 18.300, paragraphe b\) iii\)](#) et qui reflète bon nombre des caractéristiques décrites ci-dessus, à savoir « ***les connaissances que les parties prenantes ou les communautés locales possèdent sur les populations d'espèces présentes localement, grâce à leur propre expérience, observation ou expérimentation, ou grâce au transfert de connaissances non formelles et non scientifiques d'autres parties prenantes locales ou membres de la communauté*** ».

L'une des principales différences entre cette définition et celles qui ont été examinées ci-dessus est peut-être le fait qu'elle n'implique pas nécessairement la transmission de connaissances sur de longues périodes (intergénérationnelles). Le savoir précieux d'un praticien peut, par exemple, être acquis au cours d'une seule vie d'observation/expérience active (p. ex. le temps qu'une personne a passé à récolter une espèce inscrite aux Annexes de la CITES). De même, d'autres connaissances locales peuvent être obtenues par des relevés ponctuels, de l'apprentissage par la pratique, de l'enseignement, etc. L'essentiel est que les évaluations ACNP soient basées sur les meilleures informations disponibles.

4. Pourquoi le savoir local et traditionnel est-il important pour la conservation ?

La valeur du savoir local et traditionnel est de plus en plus reconnue (8). Il peut fournir des informations, des points de vue, des expériences et des pratiques qui contribuent à l'ensemble des

informations provenant d'autres systèmes de connaissances, telles que les connaissances scientifiques occidentales, et le complètent. Comme le notent Sutherland *et al.* (2014) (8) : « **le savoir local et traditionnel peut apporter des points de vue complémentaires, issus de longues périodes d'observation et d'expérimentation partagées, qui font souvent défaut aux connaissances scientifiques conventionnelles. Ces dernières dépendent généralement d'ensembles d'observations ou d'expériences menées sur des périodes relativement courtes par des groupes de personnes déconnectées du contexte environnemental** ». Le savoir local et traditionnel peut être particulièrement précieux en fournissant des données sur de longues séries chronologiques ainsi que des observations et des variations inhabituelles et/ou propres au contexte/à la localité (9).

Encadré A : Reconnaissance par la CITES du savoir local et traditionnel

La CITES prend en compte depuis longtemps le rôle du savoir local et traditionnel, comme le montrent les exemples suivants :

- Dans la [résolution Conf. 13.2 \(Rev. CoP14\)](#), *Utilisation durable de la biodiversité : Principes et directives d'Addis-Abeba*, le Principe pratique 4 d'Addis-Abeba stipule que la gestion adaptative repose sur la science et les connaissances traditionnelles et locales. La résolution note en outre que les Principes et directives d'Addis-Abeba pourraient servir d'orientation pour l'émission ACNP.
- La [résolution Conf. 16.5](#), *Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique*, mentionne la contribution potentielle de la CITES à l'Objectif 13 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (*Les savoirs, innovations et pratiques autochtones et locaux associés aux ressources végétales sont préservés ou renforcés selon que de besoin à l'appui de l'utilisation coutumière, des moyens de subsistance durables, de la sécurité alimentaire et des soins de santé locaux*) en ce qui concerne les ACNP, la résolution Conf. 10.19 (Rev. CoP14), *Les médecines traditionnelles*, et le groupe de travail du Comité permanent de la CITES sur la CITES et les moyens d'existence.
- Dans la [résolution Conf. 16.6 \(Rev. CoP18\)](#), *La CITES et les moyens d'existence*, la Conférence des Parties encourage les Parties à reconnaître « *que les connaissances traditionnelles et communautaires doivent être prises en compte, selon qu'il convient et conformément aux dispositions de la Convention et des législations, réglementations et politiques nationales* », lors de la participation des communautés rurales.
- Dans la [résolution Conf. 16.7 \(Rev. CoP17\)](#), *Avis de commerce non préjudiciable*, la Conférence des Parties recommande que les connaissances locales sur le commerce soient l'une des sources d'information lors de l'élaboration d'un avis de commerce non préjudiciable.

Le savoir local et traditionnel peut être utile non seulement aux personnes qui l'appliquent, mais aussi à la science, à l'industrie et aux modes de vie modernes. Ainsi, de nombreux produits largement utilisés, tels que des médicaments et produits médicinaux à base de plantes, des produits de santé et des cosmétiques, sont issus du savoir traditionnel. Le savoir local sur l'évolution de l'environnement au cours du temps et sur les taux et méthodes d'exploitation appropriés peut également contribuer à l'élaboration de plans de gestion durable.

Tout en complétant les connaissances issues de la science occidentale – et en comblant les lacunes existantes – le savoir local et traditionnel peut constituer un mécanisme efficace pour la collecte de données et l'élaboration de plans de gestion (10), en particulier lorsque les ressources sont limitées, comme c'est souvent le cas dans les pays du Sud (11, 12).

Une analyse récente du Secrétariat CITES (9) portant sur les plantes médicinales et aromatiques a révélé que l'un des principaux avantages du savoir local et traditionnel était sa capacité à **compléter les connaissances scientifiques globales par des détails locaux** incluant des relations sociétales ou écosystémiques complexes, ou des facteurs de changement. L'analyse a également mis en évidence que, pour certaines espèces, il peut s'agir de la seule source de connaissances. Outre l'amélioration de la base de connaissances scientifiques, l'analyse souligne que l'intégration du savoir

local et traditionnel renforce également **la validité et la légitimité des évaluations, du suivi et de la gestion** du point de vue des communautés, améliore l'implication des communautés et peut renforcer leur adhésion et leur collaboration aux efforts de conservation. Cela peut ensuite se transformer en un cercle vertueux dans lequel la réussite de la conservation améliore également les moyens d'existence locaux, ce qui entraîne un soutien supplémentaire à la conservation.

5. Le savoir local et traditionnel et le suivi participatif

Si le savoir local et traditionnel est en grande partie transmis de génération en génération, il évolue et s'accumule de manière continue. La plupart des nouvelles connaissances, ou la réaffirmation des connaissances existantes, résulte de **l'évaluation et de suivis locaux/participatifs** des populations d'espèces sauvages, de l'état des écosystèmes et de la présence ou de l'absence de menaces (tous ces éléments pouvant constituer une contribution essentielle à la gestion adaptative – voir [module 1, section 9](#)). Cela peut fournir des indications précieuses pour l'élaboration des ACNP (et a d'ailleurs déjà été utilisé de manière utile dans certains cas, comme cela est mentionné plus loin). Comme l'indique une étude récente : « **la rareté des données à l'échelle mondiale ainsi que les profonds biais géographiques et taxonomiques dans la recherche sur la biodiversité signifient que les données sont insuffisantes pour évaluer l'état de conservation et élaborer des stratégies de conservation pour la majorité des espèces dans le monde. C'est dans les pays du Sud, où la biodiversité est la plus riche et où les enjeux de conservation sont souvent les plus importants, que les données de base sont les plus limitées. Le suivi participatif, incluant la science citoyenne et le suivi communautaire, est régulièrement mis en avant comme un moyen de combler les lacunes des données de base sur la biodiversité mondiale tout en mobilisant les communautés locales** » ([13](#)).

Voici quelques exemples de programmes de suivi participatif portant sur des espèces inscrites aux Annexes de la CITES :

- **Perroquets gris (*Psittacus erithacus*)** : Un programme de suivi participatif au Cameroun a fait appel à la participation des populations locales, y compris des chasseurs, des agriculteurs et des chefs de communauté, pour le suivi des populations et des sites de nidification des perroquets gris ainsi que des activités commerciales relatives à cette espèce. Les données collectées par les communautés ont contribué à l'élaboration de mesures de conservation, notamment l'identification de zones de nidification importantes et la mise en place d'initiatives de conservation dirigées par les communautés ([14](#)).
- **Hippocampes (*Hippocampus spp.*)** : Aux Philippines, des pêcheurs locaux ont été formés à la collecte de données sur les populations d'hippocampes, notamment sur leur abondance, leur taille et leurs préférences en matière d'habitat. Le projet a permis de mettre en place des mesures incitant les pêcheurs à transmettre leurs observations, telles que l'accès à d'autres moyens d'existence. Les données recueillies ont permis de mettre en place des pratiques de pêche durables et de contribuer à la conservation des hippocampes ([15](#)).
- **Esturgeons (*Acipenseriformes*)** : En Roumanie, les communautés locales, y compris les pêcheurs et les organisations de protection de la nature, ont participé au suivi des populations d'esturgeons, au suivi des routes migratoires et au signalement des activités de pêche illégales. Les données recueillies grâce à cette approche participative ont contribué à l'élaboration de stratégies de conservation et à l'application des réglementations de pêche ([16](#)).

Il existe de nombreuses démarches de suivi participatif, avec des niveaux de participation locale variables. Danielson *et al.* (2009) ([11](#)) décrivent un spectre allant de l'externalisation, avec des personnes locales participant uniquement à la collecte de données (il s'agit par exemple des nombreux programmes de science citoyenne proposés dans les pays développés, tels que la participation du public au suivi des oiseaux des jardins), au suivi local autonome, où l'ensemble du

processus de suivi – de la conception à l'utilisation dans la prise de décision – est réalisé par les parties prenantes locales sans implication directe d'agences externes ([tableau 3A](#)).

Tableau 3A. Une typologie des approches de suivi participatif ([11](#))

Type	Description	Exemples
1. Suivi dirigé de l'extérieur avec une collecte des données par des personnes locales	La population locale (souvent des bénévoles) recueille des données, mais la conception du programme de suivi et l'analyse des données recueillies sont confiées à des scientifiques externes (généralement éloignés).	Systèmes de déclaration pour les pêcheurs ou les chasseurs – p. ex. aux États-Unis, les captures de requins pélagiques, y compris de requin-renard commun (<i>Alopias vulpinus</i>) inscrit à l'Annexe I de la CITES, doivent être déclarées au National Marine Fisheries Service. Lorsqu'un niveau correspondant à 80 % du quota a été déclaré, la pêche est fermée (17).
2. Suivi collaboratif avec interprétation externe des données	Les populations locales collectent des données et les utilisent pour prendre des décisions de gestion, mais la conception du programme et l'analyse des données sont généralement confiées à des scientifiques externes. L'analyse peut donc exclure les points de vue locaux.	Collaboration entre une ONG internationale, des ONG locales, le gouvernement et la population locale pour le suivi des sites ou des espèces présentant un intérêt particulier. Danielsen <i>et al.</i> (11) soulignent le cas du Durrell Wildlife Conservation Trust qui travaille à Madagascar sur la gestion des zones humides de l'Alaotra, en rémunérant la population et les ONG locales pour la réalisation d'un suivi et en utilisant ensuite les résultats pour aider à formuler les décisions de gestion des zones humides.
3. Suivi collaboratif avec interprétation locale des données	Les populations locales s'occupent de la collecte des données, de l'analyse et de la prise de décision en matière de gestion, bien que des scientifiques externes puissent fournir des avis et dispenser des formations.	Suivi communautaire de la faune sauvage dans les zones de conservation communautaires de Namibie. Les gardes communautaires utilisent des « carnets d'événements » pour enregistrer les observations d'animaux sauvages, les incidents de braconnage et les conflits entre faune sauvage et présence humaine. Ils utilisent ces informations pour la gestion adaptative des zones de conservation communautaires et les communiquent au Gouvernement pour la planification et la gestion à l'échelle nationale (18).
4. Suivi, interprétation et utilisation des données localement	La conception, la collecte, l'analyse et la prise de décision sont assurées par les populations locales, sans intervention extérieure. Nombre de ces systèmes peuvent être traditionnels et non documentés.	Suivi autochtone – par exemple, les chefs traditionnels du peuple Gitga'at qui vit sur la côte nord de la Colombie-Britannique, au Canada, supervisent la gestion locale et l'allocation des ressources sur leur territoire d'après leur propre suivi régulier des ressources (crabes, poissons, mammifères marins, etc.) (19).

Une étude récente sur le rôle du savoir autochtone et du suivi participatif ([20](#)) met en évidence qu'il est nécessaire que cette participation soit significative. Dans certains cas, lorsque le programme de suivi est piloté de l'extérieur, il existe potentiellement des risques que les populations locales soient engagées simplement pour économiser sur les coûts de collecteurs de données plus onéreux, ou que leurs connaissances soient mal interprétées ou détournées ou qu'il ne soit fait appel à elles que de manière symbolique. De même, Parry & Peres (2013) ([10](#)) notent que le suivi n'est véritablement participatif que si les populations locales sont « *des participants actifs et égaux dans les processus de prise de décision, plutôt que de simples agents de collecte de données* ».

Une participation significative, où les populations locales prennent part en tant que collaboratrices à part entière ou en tant que responsables du programme de suivi (catégories 3 et 4 dans la typologie ci-dessus) est plus difficile et plus longue à mettre en place, mais elle est susceptible de conduire à des résultats plus importants et plus fiables. En outre, elle peut permettre de traduire plus rapidement les résultats du suivi en mesures de gestion ([10](#)).

Les mesures visant à garantir une participation significative et équitable sont examinées plus en détail à la section 8 (Questions clés) ci-dessous.

6. Comment le savoir local et traditionnel est-il déjà intégré dans les évaluations scientifiques (hors ACNP) ?

Le savoir local et traditionnel est déjà, et de plus en plus, intégré à différentes échelles dans les évaluations environnementales scientifiques.

À l'échelle mondiale, l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, publiée en 2005, comprend des sections consacrées au savoir autochtone et local. Dix ans plus tard, les premières *Perspectives locales de la diversité biologique* ont été produites en 2016 en complément de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (GBO-4). La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) compte parmi ses principes de fonctionnement la nécessité de respecter la contribution du savoir autochtone et local. Lors de la deuxième réunion de son assemblée plénière, elle a créé une Équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux (ILK) dans le but précis de garantir leur intégration dans ses évaluations. L'expérience de l'évaluation mondiale a montré qu'il était difficile d'obtenir la participation directe et les contributions des populations autochtones et des communautés locales de manière substantielle et significative. Il a été reconnu que cela nécessite dès le départ un cadre et une démarche délibérés qui facilitent la reconnaissance des différents systèmes de connaissances, identifient les questions pertinentes à différentes échelles, mobilisent des financements, reconnaissent le temps nécessaire et mobilisent des réseaux de parties prenantes ayant des visions du monde différentes (6). À mi-chemin du processus d'évaluation, en 2017, la cinquième réunion plénière de l'IPBES a adopté l'*Approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques* (IPBES). D'un point de vue pratique, l'*Approche ILK* de l'IPBES implique la participation directe d'un certain nombre de spécialistes et de détenteurs de savoir autochtone et local au processus d'évaluation (y compris en tant que contributeurs et auteurs) ; un processus d'examen de la documentation mettant explicitement l'accent sur le savoir traditionnel ; l'organisation d'ateliers de dialogue régionaux, thématiques et mondiaux pour les populations autochtones et les communautés locales à des étapes clés du processus d'évaluation afin qu'elles fournissent des informations, examinent et commentent les versions préliminaires, conviennent des principales conclusions et ainsi de suite. La [figure 3A](#) résume la manière dont les populations autochtones et les communautés locales sont impliquées et dont le savoir autochtone et local est intégré à chaque étape du processus d'évaluation.

S'appuyant sur l'expérience de l'IPBES, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a publié des orientations pour l'intégration du savoir autochtone et local dans les évaluations de la Liste rouge (21). L'UICN a également conçu des lignes directrices sur l'intégration des connaissances des pêcheurs dans l'élaboration et l'évaluation des politiques. Les connaissances des pêcheurs locaux ont été prises en compte dans les évaluations de la Liste rouge pour diverses espèces de poissons, et des pêcheurs locaux ont été invités à devenir membres des groupes de spécialistes de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, complétant ainsi les connaissances scientifiques des autres membres (22).

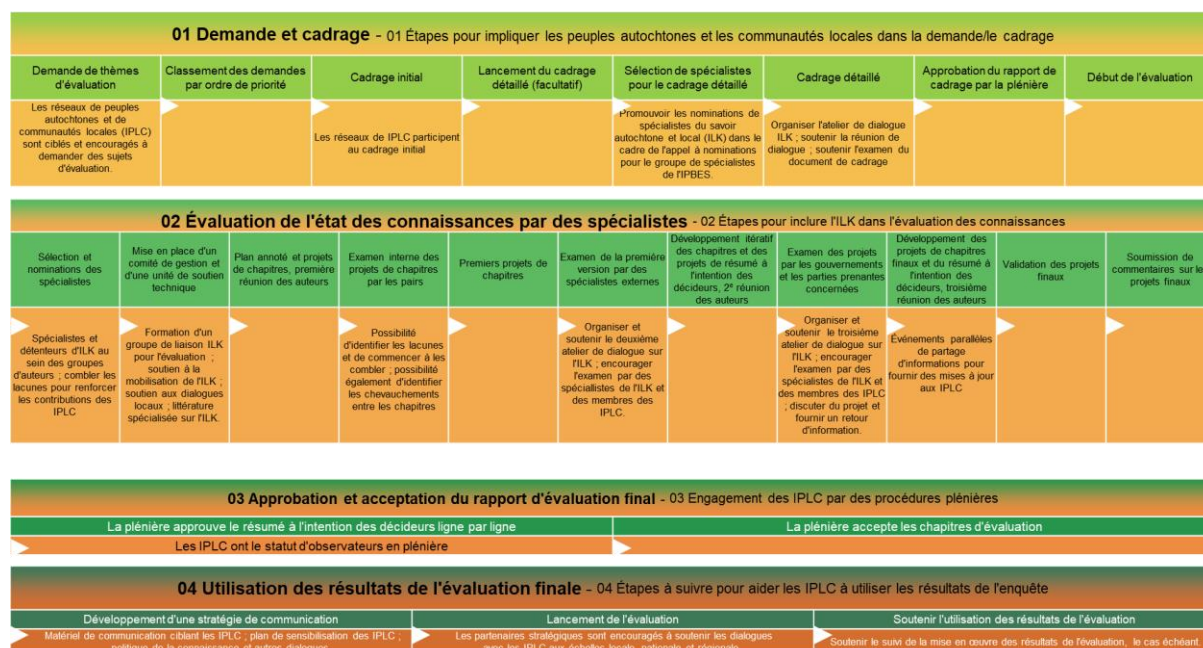


Figure 3A. Intégration des savoirs autochtones et locaux dans les évaluations de l'IPBES. Source : d'après (5).

À l'échelle nationale, l'intégration du savoir local et traditionnel dans les évaluations scientifiques, l'élaboration des politiques ou les pratiques est légalement obligatoire ou activement encouragée dans certains pays. Au Canada, par exemple, la Loi sur les espèces en péril oblige le Comité sur la situation des espèces en péril (COSEPAC) à créer des sous-comités de spécialistes pour évaluer la situation des espèces. Le sous-comité du COSEPAC sur les connaissances traditionnelles autochtones (CTA) est chargé de veiller à ce que les connaissances autochtones soient intégrées de manière appropriée dans le processus d'évaluation ([encadré b](#)). Au Groenland, la législation régissant la chasse et la protection des espèces sauvages exige que les mesures de gestion tiennent compte des avis scientifiques et des connaissances locales. Aux États-Unis d'Amérique, le Council on Environmental Quality (CEQ) et l'Office of Science and Technology Policy (OSTP) ont produit [des orientations à l'échelle gouvernementale](#) à l'adresse des agences fédérales sur la reconnaissance et l'intégration du savoir autochtone dans la recherche, la politique et la prise de décision à l'échelle fédérale.

Encadré B : L'approche canadienne de l'intégration des connaissances locales et traditionnelles dans les évaluations scientifiques

Au Canada, au plan national, le sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (CTA) du Comité sur la situation des espèces en péril (COSEPAC) a élaboré un [processus en huit étapes](#) pour intégrer les connaissances traditionnelles autochtones dans l'évaluation des espèces, comme suit :

- autorisations de la collectivité ;
- examen déontologique ;
- obtention des permis nécessaires ;
- acquisition du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause de la personne participant ;
- entrevue avec le ou les détenteurs des CTA ;
- examen de l'information avec le ou les détenteurs des CTA ;
- intégration des CTA au rapport de situation de l'espèce ; et
- communication avec le ou les détenteurs des CTA après la réunion d'évaluation des espèces sauvages.

Certaines critiques ont été formulées faisant valoir que cette démarche cherche encore à intégrer les

connaissances autochtones dans un cadre scientifique préexistant, essentiellement occidental.

À l'échelle infranationale, le Comité des espèces en péril des Territoires du Nord-Ouest a élaboré deux séries de critères d'évaluation distincts, mais complémentaires pour déterminer les espèces en péril – l'une reflétant les connaissances autochtones et l'autre les connaissances scientifiques. Les évaluations sont menées par un Comité sur les espèces en péril composé de détenteurs de connaissances autochtones et de détenteurs de connaissances scientifiques. Les déterminations du statut de risque d'une espèce sont basées sur des critères autochtones et scientifiques et, en cas de désaccord – ce qui est inévitable –, celui-ci est résolu par une série de réunions visant à l'examiner et à y remédier, toute divergence subsistante étant clairement documentée.

Source : <https://cosewic.ca/index.php/fr/processus-d-evaluation/lignes-directrices-connaissances-traditionnelles-autochtones.html> (23)

Pour les **évaluations d'espèces** particulières, il existe de nombreux exemples d'intégration du savoir local et traditionnel et de suivi participatif, notamment (21) :

- Le savoir autochtone sur l'écologie de quatre espèces de kangourous des rochers en Australie (*Petrogale brachyotis*, *P. concinna*, *Macropus bernardus* et *M. robustus*) a permis de compléter et d'étendre les données de la littérature scientifique sur les habitats, le régime alimentaire, la prédation, la reproduction et l'activité de ces espèces (24).
- Dans les Îles Salomon, le savoir local et traditionnel a été utilisé pour réaliser des évaluations beaucoup plus précises de l'abondance des crocodiles (25).
- Le savoir local historique à long terme a été analysé pour modéliser rétrospectivement l'abondance passée des populations de tortues vertes (*Chelonia mydas*) en Basse-Californie, et donc l'ampleur du déclin (26).
- Le plan de rétablissement des kiwis en Nouvelle-Zélande a fait appel à de nombreux *tangata whenua* (groupes maoris) à chaque étape de son élaboration (27).
- En Inde, des études participatives sur la grenouille *Rhacophorus pseudomalabaricus* ont permis d'élargir l'aire de répartition connue de l'espèce et de suggérer une modification du statut sur la Liste rouge de *En danger critique d'extinction* à *En danger* (28).

Malgré ces exemples, Singer *et al.* (2023) (23) notent que l'intégration des connaissances autochtones dans les évaluations des espèces reste limitée, et estiment que cela peut refléter un scepticisme quant à leur validité et/ou des difficultés dans leur communication. Ils notent que « *la prise en compte des connaissances autochtones semble largement limitée à des informations ponctuelles et corroborantes qui doivent être vérifiées par les scientifiques* ».

7. Comment le savoir local et traditionnel et le suivi participatif ont-ils contribué aux ACNP à ce jour ?

L'intégration du savoir local et traditionnel et du suivi participatif dans l'élaboration des ACNP se fait déjà pour plusieurs espèces, mais il s'agit plus souvent d'animaux que de plantes (bien que le cas d'*Aloe ferox* fournisse un exemple intéressant pour les plantes – voir [encadré C](#)).

Encadré C : Utilisation du savoir local et traditionnel dans l'ACNP pour l'aloès du Cap (*Aloe ferox*) en Afrique du Sud

L'aloès du Cap (*Aloe ferox*) est une grande plante succulente que l'on trouve principalement en Afrique du Sud et dans le sud du Lesotho. C'est l'une des principales plantes d'Afrique du Sud récoltées dans la nature et faisant l'objet de transactions à des fins commerciales. Le dernier ACNP, élaboré en 2018, a conclu que le prélèvement et le commerce n'étaient pas préjudiciables et qu'ils représentaient un risque faible à modéré pour la population dans la nature. Le savoir local et traditionnel a été pris en compte dans l'évaluation ACNP à différents stades :

- Les informations fournies par les cueilleurs et les propriétaires des terres ont permis de mieux connaître la durée entre la germination des graines et la première récolte de feuilles d'aloès.
- Dans le Cap-Oriental et le Cap-Occidental, les cueilleurs d'aloès ont informé de l'état de la population, et fait part de leurs inquiétudes quant au déclin dans le Cap-Oriental, car ils doivent parcourir des distances de plus en plus longues (environ deux heures) pour se rendre sur les sites de cueillette.
- Les exploitants du Cap-Oriental ont signalé que la récolte illégale et excessive des feuilles d'aloès par des cueilleurs non formés constituait une menace majeure pour l'espèce.
- Dans la province du Cap-Occidental, il a été signalé que les pratiques autochtones sont utilisées pour réguler la récolte. Avant que les cueilleurs ne décident de récolter, les facteurs suivants sont pris en compte :
 - Il doit y avoir suffisamment de feuilles sur la plante.
 - Seule une fraction des feuilles inférieures peut être coupée sur chaque plante afin de ne pas blesser le point de croissance, et seules les feuilles qui mourraient naturellement à la fin de la saison peuvent être prélevées.
 - Les feuilles doivent être grasses/épaisses. Des feuilles minces indiquent qu'en cas de récolte, la plante aura moins de chances de survivre à la période de sécheresse. En outre, les feuilles minces entraînent des rendements plus faibles, ce qui a un effet dissuasif sur le plan économique (faible rendement par unité d'effort).
 - Dans les régions où les précipitations sont hivernales, l'hiver est la meilleure saison pour la récolte (plus fraîche et plus humide) ; la récolte des feuilles en été n'est pas favorable, car les feuilles coupées développent très rapidement une peau, ce qui réduit le rendement.

Source : (29)

Au Canada, les décisions concernant la gestion des espèces chassées sont guidées par les processus de planification, les politiques, la législation, les tendances de l'utilisation passée et récente, les informations scientifiques et le savoir autochtone. Ces processus ont alimenté les ACNP pour l'ours polaire (voir [encadré D](#)) le grizzly, l'ours noir américain et le cougar (30). L'autorité scientifique CITES du Canada émet des avis de commerce non préjudiciable pour les permis d'exportation au cas par cas, sur la base d'une analyse de la biologie, de l'état de conservation, des niveaux de commerce et de la gestion des prélèvements de l'espèce, ainsi que des connaissances autochtones.

Encadré D : Intégration du savoir autochtone dans la gestion des ours blancs au Canada

Au Canada, les ours blancs sont protégés par une approche collaborative de conservation et de gestion partagée avec les provinces, les territoires et les conseils régionaux de gestion de la faune sauvage (établis dans le cadre d'accords sur les revendications territoriales). La recherche repose sur une combinaison de science occidentale, d'expérience et de savoir autochtone. L'intégration du savoir autochtone permet de fournir des informations sur l'abondance, les déplacements et les comportements des ours polaires et offre une perspective à long terme précieuse sur l'évolution des populations.

Dans le cadre de l'approche du Canada, le Comité technique de l'ours blanc (CTOB) examine la recherche scientifique et le savoir autochtone et traditionnel, et fournit une évaluation annuelle de l'état des sous-populations d'ours blanc au Canada, afin d'éclairer les activités de conservation et de gestion adaptative. Le CTOB comprend des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux et des scientifiques, des spécialistes des groupes d'utilisateurs autochtones, des conseils de gestion de la faune et d'autres membres de droit.

Lorsqu'elle donne son avis sur l'exportation internationale d'ours polaires, l'autorité scientifique CITES canadienne tient compte des niveaux globaux de prélèvement et d'exportation par rapport à l'abondance et aux tendances de la population au Canada. L'autorité de gestion CITES examine les évaluations du CTOB, les décisions de gestion, l'état de conservation et les niveaux de prélèvement et de commerce pour les sous-populations canadiennes, et prend en compte le suivi participatif des populations et des taux de prélèvement impliquant des chercheurs, des chasseurs et des populations autochtones. Les méthodes comprennent des suivis par capture/marquage/recapture (physiques et ADN), des comptages aériens, des connaissances

écologiques traditionnelles, des données de prélèvement et des analyses de viabilité de la population (modélisation statistique).

Source : Informations fournies par Erin Down, Environment and Climate Change Canada, d'après [Conservation de l'ours blanc au Canada – Canada.ca](#) ; [Aperçu |Ours blancs au Canada \(polarbearsCanada.ca\)](#) ; [Ours blanc : rapport d'avis de commerce non préjudiciable – Canada.ca](#)

Bien qu'il ne soit peut-être pas considéré comme un « savoir traditionnel », mais certainement comme un « savoir pratique », le savoir local des chasseurs professionnels, des pisteurs et des opérateurs de safari au Mozambique constitue un élément clé du suivi des populations de léopards, contribuant à l'ACNP du quota CITES de trophées de chasse de cette espèce (voir [encadré E](#)).

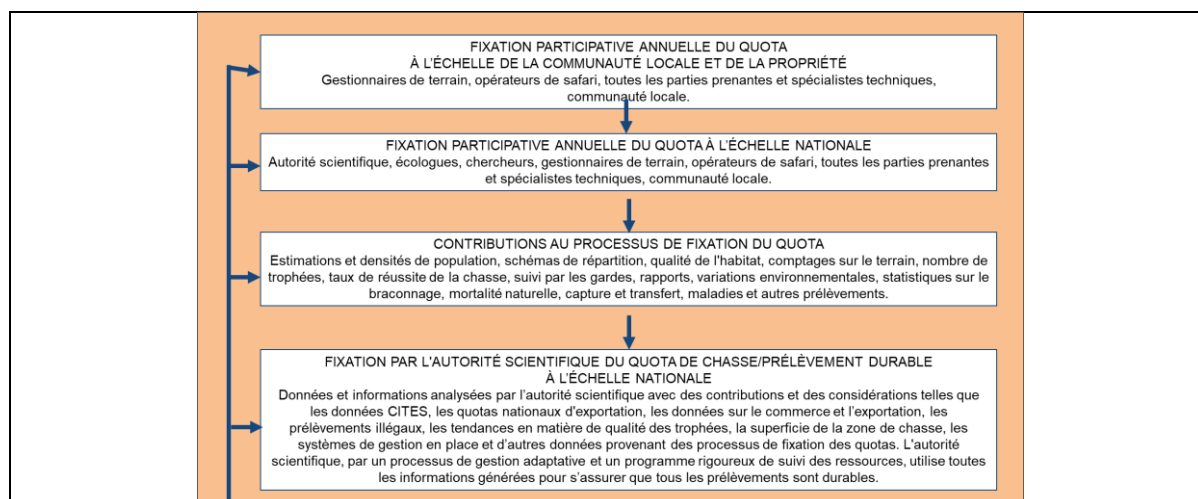
Encadré E : Intégration du savoir local et traditionnel dans les ACNP pour la chasse sportive en Afrique australe

Au Mozambique, les quotas de chasse du léopard sont fixés de manière participative. Les connaissances locales des chasseurs professionnels, des pisteurs et des opérateurs de safaris sont un élément clé du suivi des populations de l'espèce contribuant à l'ACNP du quota CITES d'exportation de trophées de ce félin. Ces connaissances comprennent des centaines de relevés d'observation, d'abattage, d'alimentation et de mesures de trophées. Les rapports d'activité annuels compilés par les opérateurs de chasse sont obligatoires pour la fixation des quotas et sont alimentés par des comptages et des études locales. Les quotas sont fixés de manière prudente et il est estimé que les prélèvements effectifs représentent généralement 40 à 50 % du quota. Dans sa dernière évaluation (2018), sur la base des données collectées, l'Administration nationale des zones de conservation (ANAC) a conclu que le faible niveau de prélèvement généré par les safaris de chasse n'était pas préjudiciable à la survie du léopard et que cette chasse pouvait être bénéfique à la conservation de l'espèce ([31](#)).

Le rapport ACNP de la Zambie sur la chasse sportive du léopard réalisé en 2018 ([32](#)) fournit plus de précisions sur le rôle particulier des communautés locales dans la fixation et la révision du quota de chasse de l'espèce. Il y est noté que la Zambie dispose d'un processus participatif de fixation des quotas qui s'appuie sur des informations provenant de comptages aériens et terrestres, d'observations de patrouilles, d'avis locaux et de spécialistes, ainsi que du suivi de la chasse. Pour la chasse dans les zones de gestion du gibier – en bordure des parcs nationaux – les Community Resource Boards (CRB) soumettent une proposition de quota au Department for National Parks and Wildlife (DNPW) sur la base d'estimations communautaires de la population, d'incidents de braconnage signalés par les Community Scouts, et de toute autre tendance observable pertinente.

La révision par le Zimbabwe en 2018 de son quota CITES pour la chasse au trophée de léopard (considérée comme non préjudiciable) souligne également son approche participative. Les données sont recueillies auprès de diverses parties prenantes, dont le Gouvernement, les ONG, les chasseurs et les communautés locales. Une série d'ateliers allant de l'échelle locale à l'échelle nationale et impliquant toutes les parties prenantes fournissent des informations permettant à l'autorité scientifique CITES de déterminer un quota national approprié ([33](#)).

Figure pour encadré E : Engagement multipartite dans le processus de fixation des quotas au Zimbabwe (d'après ZPWMA 2018)



Au-delà de la chasse sportive, l'intégration du savoir local est également évidente dans les ACNP relatifs à la pêche. Par exemple, aux États-Unis d'Amérique, les ACNP pour le requin-renard commun (*Alopias vulpinus*), les requins-marteaux et le requin-taupe commun (*Lamna nasus*), tous jugés positifs, ont souligné que les niveaux de prélèvement déclarés par les pêcheurs fournissent des données essentielles pour le suivi et la gestion nécessaires des stocks de poissons (17, 34). L'[encadré F](#) présente une étude de cas intéressante sur l'intégration des connaissances scientifiques et du savoir local et traditionnel dans l'évaluation des populations de narvals (*Monodon monoceros*) au Groenland.

Encadré F : Réconcilier les connaissances scientifiques et autochtones dans les évaluations ACNP du narval au Groenland oriental

Le narval (*Monodon monoceros*) est un cétacé de taille moyenne dont la caractéristique est une longue « défense » – une canine allongée et saillante. Les narvals vivent dans les eaux arctiques du Groenland, du Canada, du Svalbard (Norvège) et de la Fédération de Russie. Au Groenland, ils sont chassés pour leur viande, le *mattak* (peau et graisse) et leur défense. Le *mattak* est considéré comme un mets délicat et peut être vendu au Groenland pour une valeur élevée.

Le Groenland dépend du Danemark et a une autonomie totale en ce qui concerne la gestion de ses ressources vivantes. Il n'existe pas de définition officielle des peuples autochtones au Groenland, mais le Gouvernement est principalement composé d'Inuits qui parlent le groenlandais, mangent des aliments traditionnels et sont eux-mêmes chasseurs ou ont des membres de leur famille qui sont chasseurs. Au Groenland, le savoir autochtone est très apprécié et est généralement appelé « savoir des usagers ».

Le décret qui régit la gestion des narvals stipule que les quotas doivent être fixés en tenant compte 1) des accords internationaux, 2) des avis des biologistes, 3) du savoir des utilisateurs et 4) de l'avis du conseil de la chasse et des municipalités. Le Groenland reçoit des avis scientifiques sur les narvals du Groenland-Oriental de la part de la Commission des mammifères marins de l'Atlantique Nord (NAMMCO – North Atlantic Marine Mammal Commission), qui à son tour reçoit des avis de son Comité scientifique (NAMMCO-SC) informé par le Greenland Institute of Natural Resources (GINR) – l'autorité scientifique CITES. Le conseil de la chasse est composé d'organisations autochtones et d'institutions s'occupant de la chasse. Les autorités municipales sont généralement composées de membres de la population locale (autochtone). En outre, la plupart des décisions de gestion concernant la faune sauvage, y compris les quotas annuels de narvals, font l'objet d'audiences publiques.

La première évaluation ACNP pour le narval a été réalisée en 2006. L'ACNP n'a pas été positif à l'époque, car les prélèvements dans le Groenland-Occidental étaient supérieurs au quota. En 2009, les quotas et les prélèvements de narval dans l'ensemble du Groenland étaient conformes à l'avis, et le GINR a émis le premier ACNP positif pour le narval. Depuis 2016, aucun ACNP positif n'a été émis, car les prélèvements dépassent l'avis.

En 2016, un comptage aérien du GINR réalisé sur le territoire de chasse du Groenland-Oriental a permis d'estimer la population à 673 narvals (IC 95 % 363 - 1261) alors qu'elle avait été évaluée à 2636

(IC 95 % 1074 - 6565) lors d'une étude précédente (2008). En raison du déclin apparent de la population, le NAMMCO-SC a conseillé au Gouvernement du Groenland de réduire les quotas de 66 narvals par an à 20, puis, en 2018, d'interdire totalement la chasse de cette espèce. Cet avis a été réitéré en 2019 et en 2021, sur la base des résultats obtenus sur une partie de l'aire de répartition du narval, avec une diminution de la proportion de femelles dans les prélèvements et des recaptures dans les filets d'individus faisant l'objet d'un suivi télémétrique par satellite, et au regard des résultats d'une nouvelle modélisation utilisant les paramètres du cycle biologique des narvals du Groenland-Oriental. Les modèles ont indiqué qu'un prélèvement d'un ou deux individus seulement entraînerait un déclin de la population, avec une forte probabilité d'extinction au cours des dix prochaines années, mais que la population pourrait se reconstituer en l'absence de chasse.

En réaction à l'avis d'interdiction de la chasse, une délégation de chasseurs de narvals a présenté ses arguments à la NAMMCO en 2021. Les chasseurs ont fait valoir que leurs connaissances et leurs observations ne correspondaient pas aux résultats scientifiques. Ils ont expliqué que les narvals qu'ils chassent proviennent de trois stocks différents, dont deux sont inconnus des scientifiques. Ils ont déclaré qu'il y avait un grand réservoir de narvals plus au nord, dans les zones protégées par le parc national du Groenland-Oriental, approvisionnant leurs secteurs de chasse, que leur chasse était durable et que les produits alimentaires à base de narval étaient nécessaires à la sécurité alimentaire. Ils ont également remis en question les comptages aériens utilisés pour estimer l'abondance des narvals, supposant que les scientifiques avaient effectué les comptages dans des conditions de brouillard et de mauvaise visibilité. Ils ont expliqué qu'ils avaient toujours observé un nombre élevé de narvals et qu'ils n'avaient constaté ni déclin ni augmentation du nombre d'animaux. Sur la base de ces informations, la NAMMCO n'a pas approuvé l'avis du Comité scientifique sur l'interdiction de la chasse.

En 2021, le Gouvernement du Groenland a accordé un financement supplémentaire au GINR pour réaliser un nouveau comptage aérien, cette fois avec la participation des chasseurs. L'estimation de l'abondance a été planifiée en cinq phases : 1) un atelier de planification réunissant scientifiques et chasseurs ; 2) le comptage aérien avec des observateurs professionnels/scientifiques et des chasseurs ; 3) l'analyse des données par les scientifiques ; 4) un atelier final avec des chasseurs et des scientifiques ; et 5) un rapport à la NAMMCO (évaluation du NAMMCO-SC prévue pour décembre 2023).

Au cours de l'atelier, les chasseurs et les scientifiques se sont mis d'accord sur la conception du comptage, y compris le calendrier et la couverture. Le comptage aérien a été réalisé en août et septembre 2022. Un hublot-bulle supplémentaire a été ajouté à l'avion, afin qu'un chasseur expérimenté puisse voir la même chose que les quatre observateurs professionnels. Les observations du chasseur au cours du comptage ont également été enregistrées et prises en compte dans l'analyse. Le comptage a révélé une nouvelle baisse des effectifs, qui sont passés à 441 (IC 95 % 212 - 918). Lors d'une réunion ultérieure entre les chasseurs et les biologistes, les chasseurs ont expliqué qu'ils voyaient de nombreux narvals, y compris plusieurs jeunes dans la population, et qu'ils pensaient que le nombre de narvals était stable ou en augmentation – avec beaucoup plus d'individus que ne l'indiquait le comptage – et que leurs prélèvements étaient durables. Les chasseurs ont apprécié cette collaboration, mais ont estimé que le nombre de narvals était beaucoup plus important que ne le suggéraient les résultats du comptage.

Le résultat le plus important de cette expérience est peut-être que les chasseurs et les scientifiques ont pu communiquer et apprendre les uns des autres, à la fois tout au long du travail et en partageant les hôtels et les repas pendant la durée du comptage et des ateliers. La réunion et la participation au comptage ont contribué à réduire la méfiance des chasseurs, car ils ont pu contribuer à la planification des dénombrements et vérifier qu'ils étaient réalisés par beau temps et que les scientifiques étaient engagés dans leur travail et capables de détecter les narvals. Les scientifiques ont bénéficié des vastes connaissances des chasseurs et se sont familiarisés avec leur culture et leur mode de vie, ce qui a motivé leur travail. Le principal inconvénient de ce processus est qu'il a coûté beaucoup plus cher qu'un comptage réalisé uniquement par des scientifiques.

En conclusion, la participation des chasseurs au comptage a pu, dans une certaine mesure, combler le fossé dans la compréhension du contexte scientifique de l'avis, mais elle n'a pas changé l'évaluation scientifique de l'état de la population de narval, ni l'opinion des chasseurs sur la durabilité de leurs propres prélèvements.

Source : Préparé par Fernando Ugarte, Mads Peter Heide-Jørgensen & Rikke Hansen, GINR

8. Questions clés à prendre en compte pour intégrer le savoir local et traditionnel (y compris les informations issues de suivis participatifs) dans les ACNP

8.1. Le savoir local et traditionnel est-il disponible et/ou approprié ?

La première question à se poser lorsqu'on envisage d'inclure le savoir local et traditionnel dans un ACNP est de savoir s'il est réellement disponible et, même s'il l'est, si son utilisation est opportune. Par exemple, il peut arriver que les détenteurs d'un savoir local et traditionnel ne souhaitent pas partager les informations (comme le suggère le guide de l'UICN sur la Liste rouge (21)) :

- si l'information recherchée est considérée comme sacrée ou sensible et ne doit pas être communiquée à d'autres personnes ;
- s'il est perçu que le partage des connaissances peut entraîner une restriction de l'utilisation ou de l'accès aux espèces ou exposer les individus ou les communautés à des risques de représailles de la part des gouvernements ou d'autres instances.

L'analyse figurant dans le document [CITES PC25 Doc. 30](#) souligne également que, comme pour toute autre source d'information, le savoir local et traditionnel peut être inexistant, biaisé ou, dans certains cas, volontairement incomplet ou trompeur, y compris pour certaines des raisons indiquées ci-dessus. Dans le cas du marsouin du Yangtse, par exemple, il a été estimé que le savoir local était très instructif pour comprendre les modèles et les tendances de l'abondance et de l'état de conservation des marsouins, mais qu'il était moins utile pour identifier les menaces, car les pêcheurs n'étaient pas toujours en mesure de distinguer les causes de la mortalité (35). De même, l'étude des poivriers au Mozambique a montré que très peu de cueilleurs locaux interrogés connaissaient la période de floraison de *Warburgia salutaris* ou ses pollinisateurs (36).

Les orientations de l'UICN relatives à la Liste rouge (21) suggèrent que l'importance relative du savoir local et traditionnel serait plus élevée lorsque :

- il s'agit d'une source majeure ou unique d'informations sur l'espèce ;
- l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce se situe sur le territoire d'un peuple autochtone ou d'une communauté locale ; et
- l'espèce a une grande importance économique ou culturelle à l'échelle locale.

L'UICN (21) note en outre que le savoir local et traditionnel est probablement plus approprié comme source de données sur les sous-populations, les changements spatiaux et temporels récents à petite échelle, et/ou les variations temporelles sur de longues périodes. Ces points de vue peuvent s'appliquer de la même manière à l'élaboration des ACNP.

8.2. Si le savoir local et traditionnel est disponible, comment et auprès de qui le recueillir ?

Après s'être assuré que le savoir local et traditionnel est a) disponible et b) approprié, il s'agit maintenant de déterminer comment le recueillir et qui en sont les détenteurs. Le recueil du savoir local et traditionnel peut prendre du temps et nécessite une planification. Il est parfois possible d'y accéder de manière informelle ou par des canaux similaires à ceux de la connaissance scientifique occidentale, en particulier si la cible est constituée de praticiens qui ne sont pas issus des communautés autochtones ou traditionnelles, par exemple les guides de chasse et les pourvoyeurs de chasse, les pêcheurs commerciaux, les exploitants employés. Toutefois, lorsque des formes de savoir plus traditionnel sont requises, et en particulier lorsqu'il s'agit de populations autochtones, il est recommandé que **les organisations ou réseaux établis de détenteurs du savoir local et traditionnel constituent le premier point de contact**, car ces organisations peuvent orienter vers les interlocuteurs les plus appropriés qui sont autorisés à parler au nom des populations autochtones

et/ou des communautés locales et à partager le savoir (21). En ce qui concerne les populations autochtones, il existe des associations pertinentes dans chaque région du monde (p. ex. le Coordinateur des organisations autochtones de l'Amazonie (COICA), le Conseil circumpolaire inuit ou le Pacte des peuples autochtones d'Asie).

Dans certains cas, il existe des protocoles formellement prescrits ; p. ex. le sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones du Comité canadien sur la situation des espèces en péril (sous-comité CTA du COSEPAC) décrit plus haut ([encadré A](#)). Il convient toutefois de noter que, bien que fondé sur la législation fédérale, le sous-comité CTA du COSEPAC ne remplace pas les protocoles communautaires. Les chefs de nations ou de communautés sont abordés dans le respect des pratiques culturelles, de la langue et des traditions de chaque groupe. Les membres du sous-comité CTA du COSEPAC jouent le rôle de « gardiens » en faisant le lien avec les communautés indigènes, afin d'informer et de faciliter les interactions. Le sous-comité CTA du COSEPAC coordonne la fourniture et l'intégration des informations, et les communautés (celles qui fournissent les informations) veillent à ce que les CTA recueillies soient utilisées de manière respectueuse et au profit des espèces évaluées par le COSEPAC. Après l'intégration des informations, le sous-comité CTA demande l'approbation de toutes les communautés qui ont fourni des connaissances traditionnelles avant que le rapport de situation du COSEPAC ne soit mis à la disposition des membres/juridictions/conseils de gestion de la faune sauvage pour examen au stade de l'évaluation des espèces.

Lorsque ces institutions formelles n'existent pas, les premiers points de contact doivent être des leaders respectés et reconnus (anciens de la communauté, leaders civiques, leaders religieux ou cléricaux, etc.). Les organisations ou dirigeants initialement contactés n'ont pas besoin d'avoir des connaissances sur la CITES, le commerce des espèces sauvages ou l'élaboration des ACNP. L'objectif de cette prise de contact est tout d'abord de suivre un processus respectueux et ensuite de faire mieux connaître le projet de recherche et de s'assurer de son soutien. Lorsque les premiers contacts ont été établis avec les organisations représentatives ou les dirigeants concernés, ceux-ci peuvent alors orienter les autres détenteurs de connaissances et utilisateurs de ressources par un effet « boule de neige ».

Une fois les contacts pertinents identifiés, il est important d'**expliquer de manière transparente l'objectif de la collecte de connaissances** et de s'assurer que les parties prenantes concernées ont donné **librement leur consentement préalable et en connaissance de cause** sur tous les aspects de la collaboration et de l'utilisation des connaissances. Il peut également s'avérer nécessaire d'établir un accord clair sur la propriété intellectuelle, tenant compte des droits légalement reconnus que les populations autochtones ont sur le savoir traditionnel. Au minimum, **il convient de suivre les meilleures pratiques éthiques** telles que le [Code d'éthique \(encadré H\)](#) ou les [Lignes directrices facultatives Mo' otz Kuxtal](#) de la Convention sur la diversité biologique qui fournissent un cadre pour favoriser une collaboration positive entre les utilisateurs potentiels et les détenteurs de savoirs traditionnels.

Le savoir local et traditionnel est souvent très lié au contexte et au lieu. Il est donc recommandé **que les informations soient collectées auprès de sources multiples représentant la diversité géographique et culturelle du lieu, le cas échéant (9)**.

Le savoir local et traditionnel est d'autant plus fiable que la confiance entre le détenteur du savoir et l'utilisateur est forte. Il est donc **essentiel d'investir dans l'instauration de cette confiance**. Il peut s'agir de réunions régulières – pouvant être annuelles – pour recueillir des informations de façon continue (p. ex. les réunions régulières de fixation conjointe des quotas pour les trophées de chasse décrites dans les études de cas ci-dessus) ou de la participation de détenteurs ou de représentants du savoir local et traditionnel en tant que membres permanents des comités d'évaluation (p. ex. le sous-comité CTA du COSEPAC est composé de membres désignés par les cinq organisations

autochtones nationales du Canada et nommés par un ministre fédéral dans le cadre de la procédure décrite plus haut).

Toutefois, cela signifie également qu'il faut s'assurer que les protocoles culturels sont respectés, qu'un retour d'information est fourni sur l'utilisation des connaissances et le résultat de l'évaluation, et qu'un temps approprié est consacré à établir la relation, afin que celle-ci ne soit pas considérée comme un exercice ponctuel d'extraction d'informations. L'analyse du Secrétariat CITES souligne les avantages de la collaboration avec des personnes qui appartiennent à la fois à la culture occidentale (voire universitaire) et à celle des communautés locales, ou ont des liens avec celles-ci. Ces personnes facilitent l'instauration d'une compréhension et d'une confiance mutuelles, aident à surmonter d'éventuels problèmes culturels ou linguistiques, et peuvent également jouer un rôle clé dans l'analyse, l'interprétation et la validation des résultats.

Encadré H : Le Code d'éthique de l'International Society of Ethnobiology (ISE)

Le [Code d'éthique](#) de l'ISE affirme l'engagement de l'ISE à travailler en collaboration, selon les modalités suivantes :

- soutenir le développement des cultures et des langues des peuples autochtones à l'initiative des communautés ;
- reconnaître les droits de propriété culturelle et intellectuelle des populations autochtones ;
- protéger les liens indissociables entre la diversité culturelle, linguistique et biologique ; et
- contribuer à des relations positives, bénéfiques et harmonieuses dans le domaine de l'ethnobiologie.

Les principes et les lignes directrices pratiques reconnaissent les lois traditionnelles et coutumières, les protocoles et les méthodes au sein des communautés où la recherche collaborative est proposée.

8.3. Quelles sont les méthodes disponibles pour le recueil du savoir local et traditionnel ?

Un large éventail de **méthodes** peut être utilisé pour le recueil du savoir local et traditionnel. Ces méthodes peuvent varier considérablement selon qu'elles se contentent d'« extraire » des informations de la population locale ou qu'elles l'impliquent activement par des approches participatives (et comme le souligne la section ci-dessus sur le suivi participatif, même le degré de participation au sein des méthodes participatives peut varier énormément). Les approches extractives comprennent les enquêtes par questionnaire et les entretiens avec des informateurs clés, avec des questions prévues par les chercheurs. Les méthodes participatives ont tendance à être plus visuelles et interactives, permettant à la population locale de « tenir le stylo » ou d'orienter les entretiens et les discussions. Le site Web [Participatory Methods](#) comprend « *un éventail d'activités dont le fil conducteur est de permettre aux gens ordinaires de jouer un rôle actif et influent dans les décisions qui affectent leur vie. Cela signifie que les personnes ne sont pas seulement écoutées, mais aussi entendues, et que leurs voix ont une influence sur les résultats... Le respect du savoir et de l'expérience locaux étant primordial, les interventions reflètent les réalités locales* ».

Les méthodes extractives et participatives présentent toutes deux des avantages et des inconvénients – par exemple, les méthodes extractives sont généralement plus rapides et plus faciles à mettre en œuvre, mais peuvent entraîner un manque d'adhésion de la part des populations locales, tandis que les méthodes participatives sont plus responsabilisantes pour les populations locales, mais peuvent prendre plus de temps, être complexes d'un point de vue culturel et social, et/ou dévier vers des domaines et des problèmes imprévus.

En réalité, les évaluations d'espèces – et d'autres évaluations scientifiques – finissent souvent par utiliser un mélange de méthodes participatives et extractives en fonction des informations nécessaires et du contexte social et culturel dans lequel l'évaluation a lieu. Voici quelques exemples de méthodes utilisées à ce jour :

Entretiens avec des informateurs clés : Des entretiens avec des informateurs clés sont régulièrement utilisés pour collecter des informations. Les entretiens peuvent être menés seuls ou dans le cadre d'une méthode participative plus large (p. ex. la cartographie). Dans certains cas, les personnes interrogées ont la possibilité de rester anonymes. Cela peut être pertinent, par exemple, si la personne possède des informations sur des activités illégales. Les informateurs doivent être sélectionnés avec soin sur la base de leurs connaissances, de leur lien avec l'espèce concernée, de leur rôle ou de leur représentativité dans la communauté, etc. Dans une étude sur la faune chassée en Amazonie brésilienne, Parry & Peres (2015) ont utilisé des enquêtes par entretiens rapides auprès de chasseurs locaux pour estimer l'appauvrissement à l'échelle du paysage de dix espèces de vertébrés de grande taille autour des établissements riverains de l'Amazonie. Les informateurs ont été invités à indiquer l'endroit le plus proche où une espèce avait été vue, entendue ou détectée indirectement à l'aide de traces ou de fèces, et ces informations ont ensuite été utilisées pour déterminer les zones dans lesquelles ces espèces étaient absentes. De même, dans le Territoire du Nord de l'Australie, une vaste série d'entretiens a été menée auprès des communautés autochtones afin de documenter leur connaissance des changements intervenus dans l'état de conservation des mammifères indigènes au cours des 50 dernières années (37).

Ateliers et dialogues : Les ateliers multipartites peuvent être des mécanismes efficaces pour recueillir les connaissances locales et les contrôler par recoupement avec d'autres sources de connaissances. Les ateliers annuels organisés au Zimbabwe pour déterminer les quotas de chasse au trophée, qui réunissent les communautés locales, les fonctionnaires, les chasseurs, les ONG et d'autres parties prenantes, en sont un exemple. Dans de telles situations, il est important d'être conscient des barrières culturelles qui peuvent empêcher certaines parties prenantes de s'exprimer (p. ex. certains représentants communautaires peuvent penser qu'ils ne peuvent pas s'exprimer librement devant des représentants du gouvernement) et de veiller à ce que toutes les voix puissent être entendues. Les ateliers ne doivent pas nécessairement être multipartites – par exemple, dans les évaluations de l'IPBES, une série régulière d'ateliers de dialogue est organisée uniquement pour les populations autochtones et les communautés locales (voir la description précédente du processus de l'IPBES).

Groupes de discussion : Les groupes de discussion constituent un autre mécanisme permettant de réunir de nombreuses personnes d'une manière qui peut être plus rentable et plus rapide qu'une série d'entretiens individuels. Comme pour les ateliers, il est important de veiller à ce que les groupes de discussion soient conçus de manière à ce que tous les participants se sentent en mesure de s'exprimer, en tenant compte du contexte culturel (voir ci-dessous). Dans le cadre d'une étude sur l'abondance des espèces dans la réserve de biosphère de Bosawás au Nicaragua, les communautés Miskito et Mayangna ont été invitées lors de discussions de groupe à l'échelle communautaire à partager leurs connaissances qui ont été comparées aux données recueillies par les scientifiques lors de transects à pied. Après comparaison, les informations fournies par les groupes de discussion se sont avérées aussi précises que les données collectées lors de transects à pied. En outre, le coût de l'organisation de groupes de discussion était huit fois moins élevé que celui des transects à pied et ces groupes ont engendré un sentiment de responsabilisation au sein des communautés participantes (11).

Suivi participatif : Comme indiqué dans la section 5, le suivi participatif peut être un mécanisme précieux pour la collecte du savoir local et traditionnel de grande valeur. Il peut toutefois prendre de nombreuses formes et varier considérablement dans la mesure où il implique une participation significative et égale des communautés locales. L'étude de cas sur le narval décrite ci-dessus fournit

un exemple de la valeur d'un comptage conjoint mené par des scientifiques et des chasseurs indigènes pour établir la confiance – même si elle n'a pas résolu le désaccord quant à l'abondance des narvals.

Cartographie participative : Dans une étude sur les plantes médicinales et aromatiques en Albanie (38), il a été demandé aux informateurs clés (cueilleurs) de définir pour chaque espèce les zones principales où l'espèce était « rare » ou « commune ». Pour chaque espèce, 20 placettes ont été placées le long de transects aléatoires (10 dans des zones « rares », 10 dans des zones « communes ») et les informateurs ont été invités à évaluer l'abondance des plantes dans les placettes sur la base d'indicateurs définis localement et portant sur l'état de conservation, les tendances et les aspects liés à la récolte comme les dommages causés aux plantes. Des scientifiques ont effectué un exercice similaire et ont comparé les résultats. De même, dans le cadre d'une étude sur la pêche en Amazonie, les chercheurs ont demandé aux pêcheurs de marquer sur des cartes les sites les plus importants pour le frai, la pêche et les voies de migration de sept espèces de poissons. Les marquages ont été effectués sur des transparents, qui ont ensuite été scannés et superposés à des cartes géoréférencées, permettant ainsi de déterminer les sites les plus souvent marqués.

Certaines méthodes peuvent être plus ou moins appropriées selon le contexte culturel – par exemple, dans certaines cultures, il peut être important que les groupes de femmes et d'hommes ou de jeunes et de personnes âgées soient séparés, alors que dans d'autres contextes, le genre ou l'âge n'a pas d'importance, mais l'appartenance ethnique en a une. Dans certaines cultures, les personnes peuvent souhaiter partager leurs connaissances par des entretiens formels et des documents écrits, dans d'autres cultures par des images, des chansons ou d'autres formes de communication. **Il est donc essentiel de comprendre le contexte culturel avant de se lancer dans des activités de collecte du savoir.**

Il convient également d'accorder une attention particulière à l'**exploration des questions sensibles** – par exemple, lorsque les prélèvements peuvent être illégaux. Il existe des méthodes particulières permettant de poser des questions délicates en évitant tout risque de récrimination, ce qui permet d'instaurer la confiance et d'accroître la fiabilité des informations fournies (voir 39 pour un examen des méthodes). La technique appelée *Unmatched Count Technique* en est un exemple (40). Les individus sont répartis de manière aléatoire en deux groupes, l'un de « contrôle » et l'autre de « traitement ». Le groupe de contrôle reçoit une liste de déclarations ou d'« éléments » non sensibles, tandis que le groupe de traitement reçoit la même liste, mais avec une déclaration supplémentaire concernant une activité illégale. Les participants de chaque groupe sont ensuite invités à indiquer combien d'éléments s'appliquent à eux, mais sans préciser lesquels. La prévalence de l'activité illégale est ensuite calculée en examinant la différence entre les moyennes des deux groupes. La **figure 3B** fournit une illustration d'une étude visant à explorer les exportations illégales d'orchidées.

Veillez lire les affirmations suivantes et dites-nous combien d'entre elles sont vraies pour vous. Vous n'avez pas besoin de nous dire quelles affirmations sont vraies pour vous, mais seulement le nombre total d'affirmations qui sont vraies pour vous.

Groupe de contrôle	Groupe de traitement
Je n'ai jamais acheté d'orchidées à une exposition d'orchidées.	Je n'ai jamais acheté d'orchidées à une exposition d'orchidées.
Je suis membre d'un groupe Facebook sur les orchidées.	Je suis membre d'un groupe Facebook sur les orchidées.
J'ai une collection d'espèces [d'orchidées].	J'ai personnellement envoyé ou transporté une orchidée à travers une frontière internationale sans avoir obtenu les documents CITES requis.
Je suis membre d'une société d'orchidophilie depuis plus d'un an.	J'ai une collection d'espèces [d'orchidées].
	Je suis membre d'une société d'orchidophilie depuis plus d'un an.

Figure 3B. Exemple d'utilisation de la technique appelée *Unmatched Count Technique* pour explorer le commerce illégal d'orchidées (d'après [40](#)).

La langue est toujours un obstacle potentiel à une communication efficace et à l'échange de données, et des interprètes en **langue locale** peuvent être nécessaires. Cela peut s'avérer particulièrement important lors de la collecte de connaissances locales, car celles-ci sont souvent exprimées dans la langue vernaculaire locale et une grande partie de la richesse et de la complexité des connaissances sera perdue si l'on ne comprend pas également la richesse et la complexité de la langue.

Dans d'autres cas, des **exemples de spécimens** peuvent être utiles pour aider à préciser les espèces dont il est question. Il est important de se rappeler que les taxonomies des espèces locales ne correspondent pas toujours aux taxonomies occidentales et que l'utilisation d'images, de spécimens et de parties d'animaux ou de plantes telles que des peaux, des plumes, des feuilles, des fruits et des écorces peut s'avérer utile pour préciser l'espèce dont il est question. Les cas compilés par le Secrétariat CITES mentionnent l'utilisation de photographies ([35](#)), de peaux d'animaux ([37](#)), ou des sorties sur le terrain et des spécimens d'herbier (Tomasini & Theilade 2019) pour vérifier que l'identification des espèces est claire pour les informateurs. Ziembicki *et al.* (2013) ([37](#)) notent par exemple : « *Pour aider à l'identification et faciliter les discussions, nous avons préparé des peaux de la plupart des espèces de mammifères terrestres indigènes (et de quelques espèces introduites) ; dans la mesure du possible, ces animaux naturalisés ont été placés dans des postures proches de la réalité... En plus des spécimens, nous avons préparé des livres grand format contenant une série de photographies de toutes les espèces* ». Ils soulignent également qu'en l'absence d'animaux vivants se comportant naturellement dans la nature, l'identification à partir de photos ou de spécimens peut être artificielle, difficile ou ambiguë.

8.4. Comment résoudre le problème de différence entre le savoir local et traditionnel et les connaissances scientifiques occidentales ?

Il est important de vérifier et de valider le savoir local et traditionnel, tout comme il est important de le faire pour d'autres sources d'information en recoupant avec plusieurs sources lorsque cela est possible. Cela signifie qu'il faut, si possible, les vérifier avec d'autres sources de savoir local et traditionnel, ainsi qu'avec les connaissances scientifiques occidentales. La validation des informations collectées avec les personnes ou la communauté auprès desquelles elles ont été recueillies est non seulement respectueuse, mais elle permet également de vérifier que les données ont été correctement enregistrées et qu'il n'y a pas de divergences au sein de la communauté. Les spécialistes interrogés dans le cadre de l'analyse du Secrétariat CITES ([10](#)) ont souligné que la présentation et la discussion des résultats avec les communautés et les informateurs réduisent les erreurs d'interprétation, permettent aux communautés de partager leur interprétation des schémas observés, et constituent une marque de respect.

Dans certaines situations, il peut également être utile de valider une forme de savoir local et traditionnel par une autre. Dans les Territoire du Nord de l'Australie, par exemple, Ziembicki *et al.* (37) décrivent comment, dans leur étude sur l'état de conservation des mammifères indigènes, ils ont cherché à rassembler des informations à l'échelle locale provenant de plusieurs régions, en procédant à des validations croisées entre les différentes sources de savoir local. Ils ont constaté une similitude convaincante entre les résultats obtenus dans des communautés très différentes et dans plusieurs groupes linguistiques.

Lorsqu'il s'agit de valider le savoir local et traditionnel par rapport aux connaissances scientifiques occidentales, il existe de nombreuses méthodes, notamment la comparaison directe des observations faites par les membres des communautés locales et les scientifiques, par exemple après des transects à pied ou sur des cartes d'évaluation des ressources.

Dans certains cas, il se peut qu'il n'y ait pas de connaissances scientifiques permettant de valider le savoir local et traditionnel – en effet, l'un des avantages du savoir local mis en évidence précédemment est qu'il peut parfois combler des lacunes critiques et constituer la *seule* source de connaissances, par exemple sur les populations locales de certaines espèces. Les spécialistes ayant pris part à l'analyse CITES (2020) (10) suggèrent que, dans de tels cas, la plausibilité globale peut être jugée par inférence indirecte. Par exemple, la plausibilité scientifique des connaissances locales dans les évaluations d'espèces chinoises est examinée au moyen de questions spécifiques de nature plus générale et vérifiable qui révèlent l'exactitude des déclarations des informateurs (telles que des questions sur le cycle de vie d'une espèce). La CITES (2020) (10) suggère également le développement d'« indices de fiabilité » par lesquels les déclarations des informateurs sont évaluées en fonction de divers indicateurs des connaissances de l'informateur, tels que ses capacités à identifier correctement une espèce, la mesure dans laquelle les déclarations de l'informateur sont confirmées par d'autres informateurs ; la mesure dans laquelle l'informateur est un détenteur de savoir reconnu, etc. – voir [encadré I](#)).

Encadré I : Exemple de cadre pour l'évaluation de la fiabilité du savoir local

Dans le cadre d'une étude sur le déclin des mammifères indigènes dans le nord de l'Australie (37), des informations autochtones ont été compilées à partir d'une série d'entretiens. Afin de tenir compte des différents niveaux de connaissance, un système de classement de la fiabilité des informations a été mis au point, les informations de chaque entretien étant évaluées en fonction de cinq critères :

1. l'identification de l'espèce est correcte ou le nom dans la langue locale est connu ;
2. la personne interrogée est résidente, active ou familière du lieu concerné ;
3. les informations fournies sont corroborées par d'autres personnes se trouvant au même endroit ;
4. il y a une cohérence avec les données scientifiques et/ou historiques ; et
5. il y a une fiabilité globale de la personne interrogée qui est reconnue au sein de la communauté comme détenant un savoir.

Un point a été attribué à chaque critère, ce qui donne une note maximale de 5. La fiabilité de chaque entretien a ensuite été notée comme élevée (4-5 points), moyenne (2-3 points) ou faible (0-1) et cette fiabilité a été prise en compte pour tirer des conclusions.

Inévitablement, il peut parfois y avoir des divergences entre les différentes sources de savoir local et traditionnel ou entre le savoir local et les connaissances scientifiques. Dans ces cas, il est utile d'examiner s'il existe d'autres facteurs affectant cette divergence, notamment des échelles d'observation spatiales ou temporelles différentes, des différences taxonomiques, etc. Au Canada, les connaissances traditionnelles intégrées dans le rapport de situation du COSEPAC doivent être

validées et approuvées par les communautés qui ont fourni les informations, afin de s'assurer qu'elles ont été correctement et respectueusement intégrées. Dans le cas du Canada, les connaissances traditionnelles doivent être mises sur un pied d'égalité avec la science occidentale et s'il existe une contradiction entre les deux, elle est traitée de la même manière qu'une contradiction entre deux sources scientifiques.

Le recoupement entre plusieurs sources est un exercice important pour valider les connaissances, mais lorsque le recoupement révèle des divergences, un processus doit être mis en place pour explorer et comprendre ces différences, et déterminer si elles peuvent être résolues. Cela peut prendre la forme d'une discussion ou d'un dialogue facilité pour sonder les différences et explorer les raisons de ces perceptions différentes. Dans l'étude de cas sur le narval, un comptage conjoint a été organisé entre les scientifiques et les chasseurs, ce qui, sans résoudre le désaccord, a permis d'instaurer un climat de confiance entre les deux parties. Il existe des outils pour y parvenir. Par exemple, en 2020, l'Autorité néo-zélandaise pour la protection de l'environnement a publié le [Mātauranga Framework](#) afin d'aider les décideurs à comprendre, tester et examiner les connaissances traditionnelles Māori lorsqu'elles sont présentées comme des éléments probants.

En cas de divergences qui ne peuvent être résolues dans les délais impartis pour l'élaboration d'un ACNP, il convient d'appliquer le **principe de précaution** pour s'assurer que le commerce ne sera pas préjudiciable aux espèces sauvages dans l'un des scénarios conflictuels.

9. À quel stade d'un processus ACNP le savoir local et traditionnel doit-il être utilisé ?

Le [module 2](#) fournit un cadre général pour décrire les étapes clés d'un processus ACNP, mais le processus exact que les autorités scientifiques peuvent suivre varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays, une analyse initiale peut être entreprise au début du processus afin d'identifier les principales parties prenantes et les principaux détenteurs de savoir, la meilleure façon de les contacter et de communiquer avec eux, et les méthodes à utiliser pour recueillir leurs connaissances ([encadré J](#)).

Les étapes de l'évaluation des risques et de l'évaluation des impacts sont les points clés du processus où les meilleures informations disponibles sont compilées et évaluées par l'autorité scientifique. Ces informations peuvent inclure le savoir local et traditionnel. Ce savoir peut également jouer un rôle dans l'élaboration de mesures correctives ou dans le suivi continu. En bref, le savoir local et traditionnel et les détenteurs de ce savoir peuvent être associés tout au long du processus ACNP, comme le résume le [tableau 3B](#) et tout en notant que c'est l'autorité scientifique qui prend la décision ACNP proprement dite.

Le savoir local et traditionnel intégré dans le processus ACNP doit être correctement documenté et attribué aux détenteurs respectifs de ces connaissances. Des rapports transparents devront mettre en évidence les contributions du savoir traditionnel, reconnaître l'importance culturelle et le rôle des communautés autochtones et locales dans le processus d'évaluation.

Encadré J : Entreprendre l'élaboration d'un ACNP en faisant appel au savoir local et traditionnel

Dans de nombreux cas, les autorités scientifiques devront élaborer des ACNP pour les exportations d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES dont le commerce existe depuis de nombreuses années. Ces exportations peuvent avoir eu lieu sans que des ACNP fiables aient été élaborés – parfois même lorsque des volumes élevés font l'objet de transactions. L'espèce en question peut être relativement inconnue et les autorités scientifiques peuvent ne pas disposer d'informations suffisantes (ou ne disposer d'aucune information) pour commencer à élaborer un ACNP.

Dans de tels cas, le savoir local et traditionnel peut constituer une source d'information importante pour entamer le processus d'élaboration de l'ACNP. Par exemple, les autorités scientifiques peuvent inviter les

exploitants, les intermédiaires et les exportateurs dans leurs bureaux afin de leur expliquer le système commercial. Cette démarche peut fournir des informations utiles sur le volume des prélèvements, les saisons de prélèvement, les tailles exploitables ou les parties et produits, les lieux de prélèvement, les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et bien d'autres aspects du commerce. Ces informations peuvent être utiles pour le suivi, la gestion et la réglementation des ACNP assortis de conditions (voir [module 1, section 5](#) pour de plus amples informations sur les ACNP assortis de conditions).

Les exploitants ont souvent une bonne connaissance de la biologie des espèces et peuvent donc être en mesure de fournir aux autorités scientifiques des informations sur la taille des portées et des couvées, les habitats associés, la dispersion et les déplacements, les zones ou les périodes de forte densité et d'autres aspects de la biologie et de l'écologie des espèces.

Bien que ces connaissances ne soient pas suffisantes pour terminer un ACNP, elles peuvent souvent fournir aux autorités scientifiques suffisamment d'informations initiales pour entamer le processus d'élaboration d'un ACNP, identifier les lacunes à combler, mettre en évidence les domaines qui nécessitent une vérification et déterminer comment suivre et gérer les prélèvements et le commerce à l'avenir.

Tableau 3B : Étapes du processus ACNP où le savoir local et traditionnel peut être appliqué (voir [module 2](#) pour une description détaillée de chaque étape)

Étape ACNP	Rôle potentiel du savoir local et traditionnel
Collecte initiale d'informations	Limité : Les informations initiales requises à cette étape sont en grande partie factuelles, de sorte que le besoin de savoir local et traditionnel est limité. Toutefois, l'identification correcte du spécimen est une exigence essentielle et, les taxonomies locales et occidentales étant variables, l'autorité scientifique peut envisager d'utiliser des informations recueillies par des chercheurs ou d'autres personnes sur les taxonomies locales/autochtones pour garantir une identification et une nomenclature correctes.
Évaluation simplifiée	Oui : Une évaluation simplifiée nécessite la prise en compte du niveau de prélèvement annuel, des traits d'histoire de vie, de l'aire de répartition, de l'état de conservation et des menaces, ainsi que des niveaux de commerce illégal. Le savoir local et traditionnel peut aider à mieux comprendre toutes ces questions et peut être recueilli, notamment par un suivi participatif, des récits et d'autres sources d'information, le cas échéant.
Évaluation complète	Oui : Une évaluation complète comprend une évaluation des risques et une évaluation de l'impact et de la gestion. Les praticiens locaux peuvent avoir une connaissance très détaillée, de première main, de l'impact des prélèvements. Grâce à un suivi participatif et à une connaissance à long terme des tendances, le savoir local et traditionnel peut fournir des indications sur l'impact sur les populations et l'efficacité des mesures de gestion. Il peut également fournir des indications sur le rôle de l'espèce dans l'écosystème et l'impact des prélèvements sur l'écosystème, sur la base d'une connaissance détaillée du fonctionnement de l'écosystème local, y compris des changements intervenus au cours du temps.
Conclusion ou décision	Non : L'autorité scientifique est chargée de formuler la recommandation finale à l'adresse de l'organe de gestion en déterminant si l'ACNP est positif ou négatif ou s'il s'agit d'un ACNP assorti de conditions.
Gestion adaptative et suivi	Oui : La gestion et le suivi participatifs peuvent faire partie des mesures correctives pour les ACNP. Il est peu probable que l'autorité scientifique soit directement responsable de la réalisation de ces activités. Voir module 1, section 9 sur la gestion adaptative.

10. Résumé et conclusions

1. Le rôle de l'autorité scientifique est d'établir un ACNP scientifiquement fondé en utilisant les meilleures informations disponibles, qui peuvent inclure le savoir local et traditionnel. Pour ce

faire, l'autorité scientifique peut collaborer ou consulter un large éventail de parties prenantes afin de collecter des informations.

2. Le présent module décrit le savoir local et traditionnel comme le savoir que les acteurs locaux ou les communautés possèdent sur les populations d'espèces présentes localement, grâce à leurs propres expériences, observations ou expérimentations, ou grâce à la transmission de connaissances non formelles et non scientifiques par d'autres acteurs locaux ou membres de la communauté.
3. Le savoir local et traditionnel est divers, se présente sous de nombreuses formes (écrites, parlées, dessinées, etc.) et provient de nombreuses sources, incluant, mais sans s'y limiter, les peuples autochtones ; les communautés locales non autochtones ; les praticiens, dont les cueilleurs, les chasseurs, les pêcheurs, les universitaires et les chercheurs locaux.
4. Le savoir local et traditionnel peut compléter les connaissances scientifiques et contribuer à accroître la validité et la légitimité des actions de conservation. Son utilisation peut témoigner du respect et de la reconnaissance du rôle des acteurs locaux.
5. Il existe de nombreuses approches du suivi participatif, avec des niveaux de participation locale variables, allant de l'approche externe (la population locale n'étant impliquée que dans la collecte des données) à des approches où l'ensemble du processus de suivi est réalisé par les parties prenantes locales (sans participation directe d'agences externes).
6. Le savoir local et traditionnel a été intégré dans de nombreuses évaluations scientifiques aux plans international, national et local et l'est déjà dans certains ACNP, avec une grande diversité d'approches. Le savoir local et traditionnel peut être utilisé à plusieurs stades du processus ACNP.
7. Il n'est pas toujours approprié d'inclure le savoir local et traditionnel – il n'est pas toujours disponible et/ou les détenteurs des connaissances ne veulent pas toujours les partager. Si le savoir traditionnel ou local est disponible, il est important qu'il soit recueilli de manière respectueuse, avec le plein consentement des détenteurs des connaissances et en les citant de manière appropriée.
8. Diverses méthodes peuvent être utilisées pour recueillir le savoir local et traditionnel – la méthode utilisée dépendra d'un large éventail de facteurs, notamment le type d'informations requises, le contexte culturel, le temps et les ressources disponibles.
9. Il est important de vérifier et de valider le savoir local et traditionnel – tout comme il est important de le faire pour d'autres sources d'information.
10. En cas de divergences entre les différents types de savoir qui ne peuvent être résolues dans le délai imparti pour l'élaboration d'un ACNP, en vertu du principe de précaution, un ACNP devra agir dans l'intérêt de la conservation de l'espèce.

11. Références du module 3

1. WIPO (undated) Traditional Knowledge. [https://www.wipo.int/tk/en/tk/#:~:text=Traditional%20knowledge%20\(TK\)%20is%20knowledge,its%20cultural%20or%20spiritual%20identity](https://www.wipo.int/tk/en/tk/#:~:text=Traditional%20knowledge%20(TK)%20is%20knowledge,its%20cultural%20or%20spiritual%20identity)
2. ICC (undated) Indigenous Knowledge. <https://www.inuitcircumpolar.com/icc-activities/environment-sustainable-development/indigenous-knowledge/>
3. Srinivas, H. (2019) Criticality of Local Knowledge. Global Development Research Center. <https://www.gdrc.org/sustdev/inn-comm/local-knowledge.html>
4. Thaman, R., Lyver, P., Mpande, R., Perez, E., Cariño, J., & Takeuchi, K. (Eds.). (2013). The Contribution of indigenous and local knowledge systems to IPBES: Building synergies with science. IPBES Expert Meeting Report, UNESCO/UNU, Paris.
5. Hill, R., Adem, C., Alangui, W. et al. (2020). Working with Indigenous, local and scientific knowledge in assessments of nature and nature's linkages with people. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 43, 8–20.
6. McElwee, P, Fernández-Llamazares, Á, Aumeeruddy-Thomas, Y, et al. (2020). Working with Indigenous and local knowledge (ILK) in large-scale ecological assessments: Reviewing the experience of the IPBES Global Assessment. *Journal of Applied Ecology*; 57: 1666–1676.
7. Mazzocchi F. (2006) Western science and traditional knowledge. Despite their variations, different forms of knowledge can learn from each other. *EMBO Rep.* 7(05):463–466.
8. Sutherland, W., Gardner, T., Haider, L., & Dicks, L. (2014). How can local and traditional knowledge be effectively incorporated into international assessments? *Oryx*, 48(1), 1-2.
9. CITES (2020) Trade in Medicinal and Aromatic Plant Species. PC25 Doc 30. <https://cites.org/sites/default/files/eng/com/pc/25/Documents/E-PC25-30.pdf> (accessed 04.08.23).
10. Parry, L., and C. A. Peres. 2015. Evaluating the use of local ecological knowledge to monitor hunted tropical-forest wildlife over large spatial scales. *Ecology and Society* 20(3): 15.
11. Danielsen, F., Jensen, P.M., Burgess, N.D., Coronado, I., Holt, S., Poulsen, M.K., Rueda, R.M., Skielboe, T., Enghoff, M., Hemmingsen, L.H., Sørensen, M. and Pirhofer-Walzl, K. 2014. Testing focus groups as a tool for connecting indigenous and local knowledge on abundance of natural resources with science-based land management systems. *Conservation Letters* Doi: 10.1111/conl.12100.
12. Waldron, A., A. O. Moers, D. C. Miller, N. Nibbelink, D. Redding, T. S. Kuhn, J. T. Roberts, and J. L. Gittleman. (2013). Targeting global conservation funding to limit immediate biodiversity declines. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 110:12144-12148.
13. Mandeville, C.P., Nilsen, E.B., Herfindal, I. et al. Participatory monitoring drives biodiversity knowledge in global protected areas. *Commun Earth Environ* 4, 240 (2023).
14. Díaz-Uribe, J. G., & Zalles, J. (2006). Participatory Monitoring of Scarlet Macaw Nesting Activity in Southeastern Peru. In *Proceedings of the 4th International Partners in Flight Conference: Tundra to Tropics* (pp. 1405-1410).
15. Vincent, A. C. J., Foster, S. J., & Koldewey, H. J. (2011). Conservation and management of seahorses and other Syngnathidae. *Journal of Fish Biology*, 78(6), 1681-1724.
16. Birkás, M., Baras, É., Whitfield, A. K., & Lengyel, S. (2016). Participatory Monitoring of Critically Endangered European Sturgeon Highlights the Importance of Fishermen's Knowledge. *Environmental Management*, 58(3), 505-514.
17. USFWS (2017) US Dept of Interior Memorandum, General Advice for the Export of Common Thresher AOSA174 Export of common thresher harvested in the commercial fishery by U.S. fisherman in the Atlantic Ocean, Gulf of Mexico, and Caribbean Sea in the 2017 and 2018 harvest season.pdf (cites.org) (accessed 04.08.23).

18. NACSO (undated) Wildlife Monitoring. <https://communityconservationnamibia.com/support-to-conservation/natural-resource-management/wildlife-monitoring> (accessed 04.08.23).
19. Thompson, K-L; Reece, N; Robinson, N; Fisher, H-J; Ban, N.C; and Picard, C.R. (2019). "We monitor by living here": community-driven actualization of a social-ecological monitoring program based in the knowledge of Indigenous harvesters. *FACETS*. 4(1): 293-314.
20. Thompson, K.-L., T. Lantz, and N. C. Ban. 2020. A review of Indigenous knowledge and participation in environmental monitoring. *Ecology and Society* 25(2):10.
21. IUCN (2022) Application of Indigenous & Local Knowledge (ILK) in IUCN Red List assessments: White paper. Version 1. Adopted by the IUCN SSC Red List Committee and IUCN CEESP-SSC Sustainable Use & Livelihoods Specialist Group Steering Committee. <https://www.iucnredlist.org/resources/ilk>.
22. Cowie, W., Al Dhaheri, S., Al Hashmi, A., Solis–Rivera, V., Baigun, C., Chang, K., Cooney, R., Kamaka'ala, S., Lindeman, K., Louwa, C., Roe, D., Walker–Painemilla, K., Al Baharna, R., Al Ameri, M., Al Hameli, S., Al Jaber, K., Alzahawi, N., Binkulaib, R., Al Kharusi, Y. (2020). IUCN Guidelines for gathering of fishers' knowledge for policy development and applied use. IUCN, Gland, Switzerland; and Environment Agency – Abu Dhabi, United Arab Emirates.
23. Singer, C.L; Routh, M.R; Grabke, M.J; Andrew, L; Carrière, S et al. (2023) Equal use of Indigenous and scientific knowledge in species assessments: A case study from the Northwest Territories, Canada, *Biological Conservation*, Volume 281, 109995, <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2023.109995>.
24. Telfer, W.R. and Garde, M. (2006). Indigenous Knowledge of Rock Kangaroo Ecology in Western Arnhem Land, Australia. *Human Ecology* 34: 379-406.
25. van der Ploeg, J., Ratu, F., Viravira, J., Brien, M., Wood, C., Zama, M., Gomese, C. and Hurutarau, J. (2018). Human-crocodile conflict in Solomon Islands. Honiara: MECDM & WorldFish (<https://digitalarchive.worldfishcenter.org/handle/20.500.12348/2670>).
26. Capistrán, M.M.E., Sáenz-Arroyo, A. and Cardoso-Mohedano, J.C. (2018). Reconstructing 290 years of a data-poor fishery through ethnographic and archival research: The East Pacific green turtle (*Chelonia mydas*) in Baja California, Mexico. *Fish and Fisheries* 19: 57-77. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/faf.12236>.
27. Germano, J., Barlow, S., Castro, I., Colbourne, R., Cox, M., Gillies, C., Hackwell, K., Harawira, J., Impey, M., Reuben, A., Robertson, H., Scrimgeour, J., Sporle, W., Yong., S. (2018). Kiwi Recovery Plan 2018–2028 / Mahere Whakaora Kiwi 2018– 25 2028. Threatened Species Recovery Plan 64. Department of Conservation, Wellington, New Zealand.
28. Harpalani, M., Parvathy, S., Kanagavel, A., Eluvathingal, L.M. and Tapley, B. (2015). Note on range extension, local knowledge and conservation status of the Critically Endangered Anamalai gliding frog *Rhacophorus pseudomalabaricus* in the Cardamom Hills of Western Ghats, India. *Herpetological Bulletin* 133: 1-6.
29. DEA (2019 National Environmental Management » Biodiversity Act (10/2004) » Non-detriment findings for *Aloe ferox* for public consultation (cer.org.za) South Africa Department for Environmental Affairs.
30. Govt of Canada (undated) Trade in protected species: non-detriment findings Trade in protected species: non-detriment findings - Canada.ca (accessed 04.08.23).
31. ANAC (2018) Review of the Leopard (*Panthera pardus*) quota of Mozambique, established per Resolution Conf. 10.14 (Rev. CoP16) and non-detriment determinations, in accordance with CITES Decision 17.114. [MZ LEOPARD REVIEW FINAL AC30 \(cites.org\)](https://www.cites.org/eng/doc/2018/17-114) (accessed 04.08.23).
32. DNPW (2018) Non detrimental findings report for African leopard sport hunting in Zambia. E-AC30-15-A5.pdf (cites.org) (accessed 04.08.23).
33. ZPWMA (2018) Zimbabwe's Review of the Convention On International Trade In Endangered Species (CITES) Leopard (*Panthera pardus*) Quota Microsoft Word - ZW Leopard Review 2018_AC30.docx (cites.org) (accessed 04.08.23).
34. USFWS (2015) US Dept of Interior Memorandum General advice for the export of wild *Sphyrna lewini* (scalloped hammerhead shark). *Sphyrna mokarran* (great hammerhead shark) and *Sphyrna zygaena* (smooth hammerhead shark) harvested in the commercial fishery by U.S. fisherman in the Atlantic

Ocean and Gulf of Mexico in the 2015 harvest season. NDF_on_3_hammerhead_species.pdf (cites.org).

35. Turvey ST, Risley CL, Moore JE, Barrett LA, Hao YJ, Zhao XJ, Zhou KY, Wang D (2013). Can local ecological knowledge be used to assess status and extinction drivers in a threatened freshwater cetacean? *Biological Conservation*. 157: 352–360.
36. Senkoro, A. M., Shackleton, C. M., Voeks, R. A., & Ribeiro, A. I. (2019). Uses, knowledge, and management of the threatened pepper-bark tree (*Warburgia salutaris*) in southern Mozambique. *Economic Botany*, 73(3), 304–324. <https://doi.org/10.1007/s12231-019-09468-x>
37. Ziembicki, M. R., Woinarski, J. C. Z., & Mackey, B. (2013). Evaluating the status of species using indigenous knowledge: Novel evidence for major native mammal declines in northern Australia. *Biological Conservation*, 157, 78–9.
38. Tomasini S and Theilade S (2019) Local ecological knowledge indicators for wild plant management: Autonomous local monitoring in Prespa, Albania. *Ecological Indicators* 101.
39. Nuno, A and St. John, F.AV (2015) How to ask sensitive questions in conservation: A review of specialized questioning techniques, *Biological Conservation*, 189, 5-15. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2014.09.047>.
40. Hinsley, A, Keane, A, St. John, FAV, Ibbett, H, Nuno, A. Asking sensitive questions using the unmatched count technique: Applications and guidelines for conservation. *Methods Ecol Evol*. 2019; 10: 308–319. <https://besjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/2041-210X.13137>